



SuisseEnergie pour les Communes



MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Juin 2015

Les nouveaux bâtiments, les constructions de logements et de quartiers génèrent de nouveaux flux de trafic. Avec des mesures de gestion de la mobilité, cette évolution peut être influencée et maîtrisée dans une optique d'économie des ressources, en fonction du développement de l'infrastructure de transport et de l'offre de services. Il est important que la gestion de mobilité soit prise en compte à un stade précoce dans le processus de planification.

Le projet MIPA propose sur le site www.gestionmobilite.ch des aides à disposition des autorités (communes / cantons) mais aussi des privés (propriétaires fonciers et maîtres d'ouvrages / investisseurs).

Le groupe de travail MIPA offre aux autorités et aux privés des aides concrètes :

■ Exposés

Présentations sur le thème de la gestion de la mobilité dans les processus de planification et sur les possibilités d'application des aides de MIPA lors de manifestations liées à ce thème, organisées par les communes, les cantons, les associations professionnelles, les promoteurs, etc.

■ Hotline

La Hotline (032 854 20 79, julien.lovey@citec.ch) répond aux questions et donne des renseignements sur la gestion de la mobilité dans les processus de planification et sur les aides offertes par le projet MIPA.

■ Conseil approfondi

Autorités et privés peuvent bénéficier d'un conseil approfondi allant jusqu'à 10 heures, qui leur montre comment prendre en compte les enjeux de la mobilité durable et efficace en énergie dans le processus de planification. Avec le soutien de SuisseEnergie, les 12 premières demandes de consultation sont gratuites pour les autorités et les privés de toute la Suisse.

Pour les autorités publiques, le conseil approfondi se concentre sur l'identification des opportunités pour ancrer la gestion de la mobilité dans les processus de planification (par exemple les planifications tests, les plans d'affectation spéciaux) ou dans les instruments de planification (par exemple les plans directeurs, les règlements de construction et d'affectation, les ordonnances sur les places de parc).

Pour les privés, le conseil approfondi, en particulier l'assistance pour la préparation d'un concept de mobilité, peut être utilisé dans le cadre d'un permis de construire ou pour un plan d'affectation spécial.

Contact groupe de travail MIPA

Julien Lovey
Citec Ingénieurs Conseils SA
40, route des Gouttes-d'Or, 2000 Neuchâtel
Tel.: 032 854 20 79 / julien.lovey@citec.ch